



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
AVIS PUBLIC

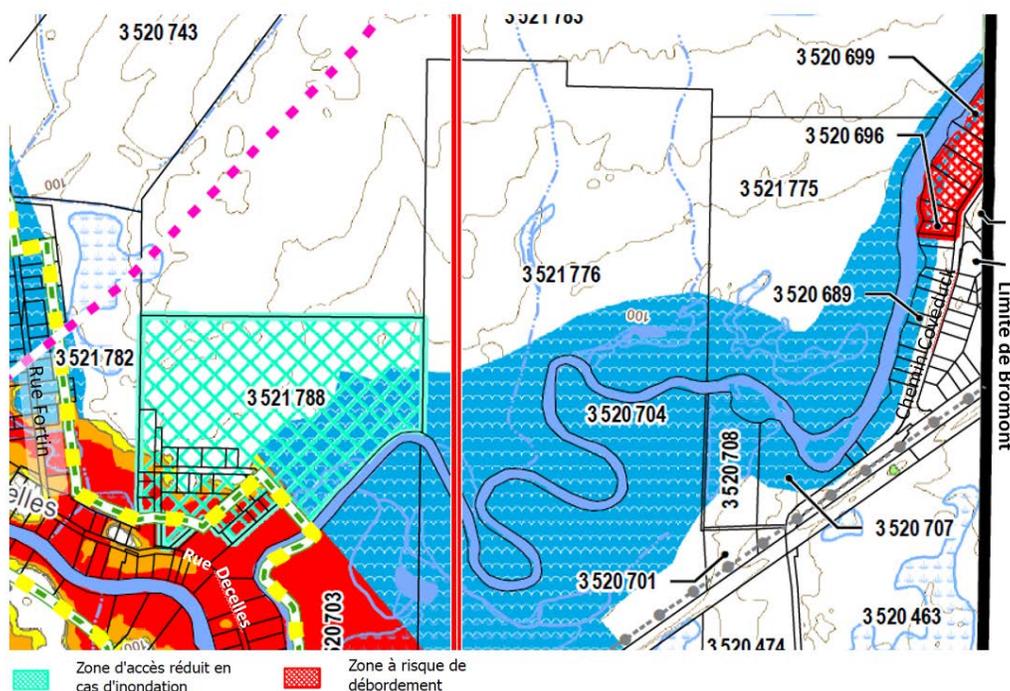
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-16 MODIFIANT
LE PLAN D'URBANISME 06-100

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

- 1.- Lors d'une séance tenue le 2 octobre 2018, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé : *"RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-16 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO. 06-100"*.
- 2.- Conformément à la loi, une assemblée de consultation se tiendra le mardi 30 octobre 2018 à 19h30 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville située au 118, avenue des Cèdres, à Brigham. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil et un membre du personnel expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3.- Le projet de règlement numéro 2018-16 modifiant le Plan d'urbanisme no. 06-100 a pour but l'ajout d'un objectif et de moyens de mise en œuvre soit de permettre les constructions appropriées dans des zones affectées par des débordements fréquents de cours d'eau, fossé ou milieu humide en l'absence d'une zone inondable et de cartographier cette zone ainsi qu'une zone d'accès réduit en cas d'inondation.
- 4.- Le projet de règlement, la description des zones visées de même que leur illustration sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 118, avenue des Cèdres à Brigham, aux heures habituelles de bureau. Une copie du projet de règlement peut également être obtenue gratuitement.

La zone de débordement est située le long du chemin Coveduck, près des limites de la Ville de Bromont (dans la zone ID-11) et la zone d'accès réduit est située au nord de la rue Decelles et à l'est du chemin Fortin (dans les zones R1-20 et A-04) le tout tel qu'il appert du croquis.



Donné à Brigham, ce 9 octobre 2018.

Me Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier